

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 60.34

Société : R.A.M

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DOUA M.A MOSTAFI

Date de naissance : 20.07.1958

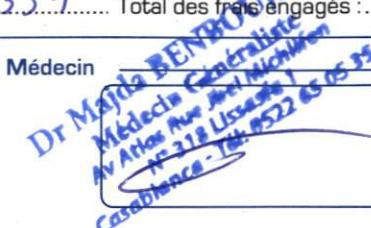
Adresse : AL KHOZANA 7, m.n. 10 APT. 5

LISSASFA CASABLANCA

Tél. : 066-1447351 Total des frais engagés : 501,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : HALOUF FATIMA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

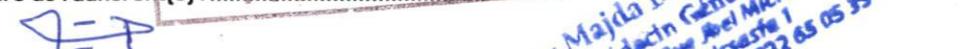
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 10 MARS 2020

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL



Dr. Majda BENROUFTA, Médecin Généraliste, Av. Allal Ben Abdellah, 318 Lissasfa 1, Tel: 0522 45 05 35

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/03/2020	consult		150,-00	DR Maïda El Hachemi Médecin Généraliste Av Attaouia N° 318 Liban Téléphone - Tel: 09 32 45 05

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	06.03.20	351.86

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES SALAISS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

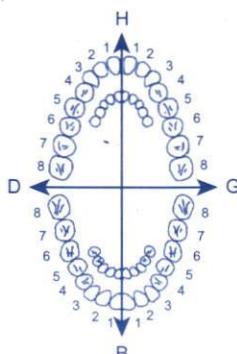
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan détox.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Majda Benboujida

Médecin Généraliste

Echographie Générale

Ancienne interne des hôpitaux



الدكتورة ماجدة بنبرجيرة

الطب العام

الفحص بالصدى

طبية سابقاً بالمستشفيات

Casablanca le : 06/03/2028 الدار البيضاء في

MADDOU F

FATIMA

- 187

Dr Majda BENBOUJIDA
Médecin Généraliste
Av Atlas Rue Michlifen
N° 318 Lissasfa 1
Casablanca - Tel: 0522 65 05 35

S.V.

1 cu x 3 cu x 6 cu

48,00

- Cet montant est à verser au Dr. Majda BENBOUJIDA

S.V.

M. 2000 Dr. Majda BENBOUJIDA
1 cu x 3 cu

S.V.

19,00

- Fait en un seul versement

S.V.

Dr Majda BENBOUJIDA
Médecin Généraliste
Av Atlas Rue Michlifen
N° 318 Lissasfa 1
Casablanca - Tel: 0522 65 05 35

15.90

Xenid Ing (EAZ)

(EAZ)

S.V.

135) nt g. de Eaz

2 sep

3x2 - 6m
PS S.V.

351. 80.

LOT : 5248
PER : 09-21
P.P.V : 187DH00

Dr Majda BENBOUJIDA
Médecin Généraliste
AV Ailes Rue Abel Michalif
N° 318 Lissabon 1
Casablanca - Tel: 0522 65 05 35

PPV : 48DH50
PER : 12-22
LOT : I2911

bottu à la
Rue des Casseuses - An Seba - Casablanca
S.Bachouch - Pharmacien Responsable

1415'0

Lot :
À consommer
avant le :

190818

12/2022

FPC : 79,90 DH

LOT: 1331
PER: 10/21
PPV: 15.90